

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à
Baie-Trinité sur le territoire de la municipalité régionale de comté
de Manicouagan par AquaBoréal Inc.**

Dossier 3211-15-022

Le 16 juillet 2025

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité par AquaBoréal Inc. est recevable, soit qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2024-10-21	Réception de l'avis de projet
2024-10-24	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2024-10-30 au 2024-11-29	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2024-12-04	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2024-12-19	Réception de l'étude d'impact
2024-12-19	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2025-02-03	Transmission à l'initiateur de projet du document de la première série de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2025-03-05	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation autochtone
2025-04-01	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet à la première série de questions et commentaires

2025-04-01	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet aux questions et commentaires issus de la consultation autochtone
2025-04-30	Transmission à l'initiateur de projet du document de la deuxième série de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2025-05-30	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet à la deuxième série de questions et commentaires
2025-07-03	Transmission à l'initiateur de projet du document de la troisième série de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2025-07-15	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet à la troisième série de questions et commentaires
2025-07-15	Réception du courriel d'engagements à fournir certaines informations complémentaires dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

DESCRIPTION DU PROJET

AquaBoréal inc. désire procéder à l'implantation et à l'exploitation d'un site piscicole en milieu terrestre localisé dans le village de Baie-Trinité, dans la municipalité régionale de comté de Manicouagan, dans la région de la Côte-Nord. Le projet prévoit, aux termes de ses deux phases, l'exploitation d'une production annuelle de 30 000 tonnes métriques de saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*). Les phases sont divisées selon la production annuelle, soit la phase I avec une production annuelle de 10 000 tonnes métriques et la phase II avec une production annuelle de 30 000 tonnes métriques (incluant la phase I).

Le projet sera implanté le long de la route 138 sur un terrain privé ayant autrefois abrité une scierie, lequel fera l'objet d'une réhabilitation préalable. Une portion supplémentaire du site, constituée d'un terrain vague non exploité situé sur des terres publiques, sera également intégrée au projet. La superficie totale du terrain pour le projet est donc d'environ 33 hectares. Les poissons produits sur le site seront transférés, une fois arrivés à maturité, vers une entreprise externe en vue de leur préparation pour la mise en marché. À ce stade, aucune activité de transformation n'est prévue, à l'exception de l'éviscération. Les boues aquacoles générées par les activités de production aquacole feront l'objet de démarches de valorisation en collaboration avec des centres de recherche spécialisés. Ces résidus seront pris en charge par le lieu d'enfouissement technique de Ragueneau. L'ensemble des eaux usées générées par le projet, incluant les eaux de débordement des bassins, les eaux de lavage ainsi que les eaux issues du procédé de déshydratation des boues, à l'exception des eaux usées d'origine domestique, fera l'objet d'un traitement avant leur rejet dans le golfe du Saint-Laurent. À cette fin, des conduites d'émissaire seront aménagées dans le golfe dès la première phase du projet. La mise en place de ces infrastructures, tout comme celle des conduites de prélèvement de l'eau, sera réalisée au moyen de la technique de forage directionnel dirigé. Quant aux eaux usées domestiques, elles seront traitées par une installation septique munie d'un système de traitement secondaire avancé. Une fois traitées, ces eaux seront infiltrées dans le sol, conformément aux normes environnementales en vigueur.

Le début de la production est prévu en 2027 pour la phase I et en 2033 pour la phase II. Les premières récoltes sont envisagées en 2029 pour la phase I et en 2035 pour la phase II. Les coûts de l'ensemble du projet sont estimés à 1,1 milliard.

ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- Direction adjointe des risques climatiques et de la transition juste;
- Direction de l'agroenvironnement;
- Direction de l'analyse des impacts des contaminants sur les milieux aquatiques;
- Direction de l'eau potable et des eaux souterraines et de surface;
- Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- Direction de la gestion de la faune de la Côte-Nord;
- Direction de la surveillance de la qualité de l'air et du climat;
- Direction de l'expertise en valorisation et en élimination;
- Direction des eaux usées;
- Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables;
- Direction des milieux humides;
- Direction des politiques de l'atmosphère;
- Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuits;
- Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique;
- Direction principale de l'expertise hydrique;
- Direction principale de la qualité de l'air et du climat;
- Direction principale des aires protégées;
- Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- Environnement et Changement climatique Canada;
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- Ministère de la Culture et des Communications;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- Ministère du Conseil exécutif.
- Ministère du Tourisme;
- Pêches et Océans Canada;

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- AQUABORÉAL INC. *Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – No de dossier MELCCFP : 3211-15-022 – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par Cima+, décembre 2024, 138 pages;

- AQUABORÉAL INC. *Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – No de dossier MELCCFP : 3211-15-022 – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes A à G*, par Cima+, décembre 2024, 110 pages incluant 7 annexes;
- AQUABORÉAL INC. *Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – No de dossier MELCCFP : 3211-15-022 – Étude d'impact sur l'environnement – Annexes H à K*, par Cima+, décembre 2024, 720 pages incluant 4 annexes;
- AQUABORÉAL INC. *Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – No de dossier MELCCFP : 3211-15-022 – Réponses aux questions et commentaires*, par Cima+, mars 2025, 532 pages incluant 15 annexes;
- AQUABORÉAL INC. *Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – No de dossier MELCCFP : 3211-15-022 – Réponses aux questions et commentaires issus de la consultation autochtone*, par Cima+, mars 2025, 9 pages;
- AQUABORÉAL INC. *Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – No de dossier MELCCFP : 3211-15-022 – Deuxième série de réponses aux questions et commentaires*, par Cima+, mai 2025, 228 pages incluant 9 annexes;
- AQUABORÉAL INC. *Rapport de modélisation – Étude de dispersion des émissions atmosphériques pour l'ensemble des installations du projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – Ferme piscicole – Route 138, Baie-Trinité (Québec) – AQB-001-4C-0000-RAP-001-R00 – Version finale*, par Alphard, juin 2025, 71 pages incluant 10 annexes;
- AQUABORÉAL INC. *Devis de modélisation – Étude de dispersion des émissions atmosphériques pour l'ensemble des installations du projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – Ferme piscicole – Route 138, Baie-Trinité (Québec) – AQB-001-4C-0000-DEV-001-R0A – Version finale*, par Alphard, mai 2025, 30 pages incluant 3 annexes;
- AQUABORÉAL INC. *Étude prédictive des niveaux sonores du projet de production de saumon à Baie-Trinité*, par Acoustec en collaboration avec Cima+, juin 2025, 25 pages incluant 1 annexe;
- AQUABORÉAL INC et ALTAMAR. *142, Route 138 Est, Baie-Trinité : Étude de potentiel archéologique*, par Conseil des Innus de Pessamit, juin 2025, 120 pages incluant 1 annexe;
- RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN et AQUABORÉAL INC. – *Entente relative à la réception des boues piscicoles au lieu d'enfouissement technique*, juin 2025, 4 pages;
- AQUABORÉAL INC. *Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – No de dossier MELCCFP : 3211-15-022 – Troisième série de réponses aux questions et commentaires*, par Cima+, juillet 2025, 16 pages;
- AQUABORÉAL INC. *Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité – No de dossier MELCCFP : 3211-15-022 – Addenda à la troisième série de réponses aux questions et commentaires*, par Cima+, juillet 2025, 14 pages;

- Courriel de M. Léopold Landry, d'AquaBoréal Inc., à M^{me} Elizabeth Parent, du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, envoyé le 15 juillet 2025 à 13 h 29, concernant les engagements à fournir les renseignements supplémentaires demandés par l'addenda à la troisième série de questions et de commentaires, 3 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon généralement satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 24 octobre 2024. Toutefois, en raison du manque d'information contenu dans certaines réponses, l'initiateur s'est engagé à transmettre, avant le début de la période d'information publique et lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet, certains renseignements complémentaires. Ceux-ci concernent essentiellement des précisions sur la modélisation de la dispersion atmosphérique, un inventaire floristique, un inventaire faunique, une mise à jour de placettes en lien avec la caractérisation des milieux humides, un avis de mobilité et une étude hydraulique et un rapport complémentaire sur le climat sonore. Ces renseignements supplémentaires permettront l'analyse environnementale subséquente du projet.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon généralement satisfaisante à la directive ministérielle et que l'initiateur s'est engagé à déposer les renseignements complémentaires demandés dans les délais exigés, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.



Elizabeth Parent, M.Sc. Microbio.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres